



Ordonnance de télécom CRTC 2018-275

Version PDF

Ottawa, le 6 août 2018

Saskatchewan Telecommunications – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Saskatchewan Telecommunications	AMT 350 Tarif des services d'accès des concurrents – Modification du service Interconnexion de réseaux et dégroupement des composantes réseau	24 juillet 2018	9 août 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général